

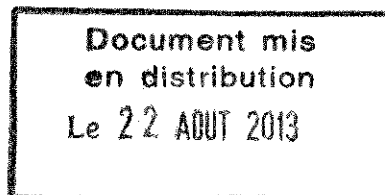
**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission des institutions, des affaires
internationales et européennes, de la solidarité,
de l'emploi et des relations avec les communes

Papeete, le 22 août 2013

N° 90-2013

RAPPORT



relatif à une proposition de résolution appelant les pays membres du Forum du Pacifique à une action concertée en faveur des îles menacées par la montée des eaux,

présenté au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes,

par Mesdames et Messieurs les représentants Jean-Christophe BOUISSOU, Teura IRITI, Charles FONG LOI, Sandra MANUTAHU LÉVY-AGAMI et Teva ROHFRITSCH

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Les conséquences environnementales et sociales du réchauffement climatique font l'objet d'études scientifiques depuis plus de deux décennies.

Ainsi, en 1988, l'ONU a créé le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui, en 2007, a rendu un rapport de synthèse des études scientifiques faites sur la question et qui a conclu que le réchauffement climatique opéré depuis les années 50 est très probablement dû à l'augmentation des gaz à effet de serre.

Dans son rapport, le GIEC indique que la température de surface du globe est susceptible d'augmenter de 1,1 à 6,4°C supplémentaires au cours du XXI^e siècle. De plus, la plupart des études qui portent jusqu'à 2100 estiment que le réchauffement devrait se poursuivre au-delà de cette date, même si les émissions à effet de serre devaient s'arrêter, en raison de la grande capacité calorifique des océans et de la durée de vie du dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Une des conséquences du réchauffement planétaire sur laquelle s'accordent tous les scientifiques concerne la montée des eaux, d'une part due à la fonte des glaciers continentaux et d'autre part à l'augmentation du volume d'eau en raison de la dilatation thermique liée à son réchauffement.

Le GIEC estime entre 18 et 59 cm le niveau d'élévation globale du niveau de la mer d'ici 2100.

Cette élévation du niveau de la mer est particulièrement préoccupante dans l'Océan Pacifique, où certaines îles basses sont menacées d'être submergées, comme c'est déjà le cas pour Tuvalu, tandis que, par ailleurs, les populations vivant dans les zones côtières risquent de voir leur environnement dégradé (érosion, salinité des sols, inondations permanentes, etc.).

L'assemblée de la Polynésie française, particulièrement consciente des conséquences des dérèglements engendrés pour notre environnement, a déjà adopté à l'unanimité le 25 novembre 2008 une résolution « *demandant d'inscrire, au titre des priorités de la Nation française, la montée des eaux, le réchauffement climatique et leurs impacts sur les atolls, les littoraux et les îles hautes de Polynésie française* ».

Cette résolution demandait notamment à l'État « *d'intervenir au niveau des instances internationales et régionales pour accélérer la mise en œuvre des programmes de lutte et de prévention dans le Pacifique sud et les rendre accessibles à la Polynésie française* », ainsi que « *d'assister, par la mise à disposition de moyens techniques, financiers et humains, les institutions locales pour la mise en œuvre des outils de prévention et d'adaptation aux changements à venir et surtout de protection des populations locales* ».

En 2011, lors du 42^e Forum des Îles du Pacifique à Auckland, les dirigeants régionaux et le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, ont souligné dans une déclaration commune que « *le changement climatique et l'acidification des océans restent une grande menace pour les moyens de subsistance et le bien-être des populations du Pacifique* » et ont réaffirmé « *le besoin d'une action internationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en fonction de la science et de l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur les communautés les plus vulnérables du Pacifique* ».

Les membres du Forum ont également souhaité que les problématiques telles que la protection des océans, des côtes et des ressources de la pêche, soient abordées au sein des institutions relatives au développement durable et des sphères de décision politique comme la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

La communauté internationale réunie à Cancun en 2010 dans le cadre de la 16^e Conférence des parties signataires de la CCNUCC a acté la mise en place de mécanismes financiers destinés à lutter contre le réchauffement climatique et à promouvoir l'adaptation à ces effets. Ces mécanismes sont plus connus sous l'appellation : Fonds vert pour le climat (FVC).

Ce fonds a pour objectif de réaliser le transfert financier des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques. Le but affiché par les États est de réussir à financer ce fonds à hauteur de 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020.

Toutefois, un rapport demandé par le Secrétaire général de l'ONU au Groupe consultatif sur le financement de la lutte contre le changement climatique fait état de la difficulté de réunir une telle somme.

Le 23 juillet dernier, la directrice du Fonds, M^{me} Hela Cheikrouhou, fraîchement nommée, indiquait qu'elle avait pour ambition « *de mobiliser un ou deux milliards de dollars pour démarrer bientôt* ».

Ainsi, on constate toute la difficulté de la communauté internationale à mobiliser les ressources financières suffisantes pour agir de manière concrète, d'autant qu'il s'agit là d'envisager des actions au niveau planétaire.

Parallèlement, lors de la 43^e réunion du Forum aux îles Cook, les chefs d'État ont approuvé le principe de réexaminer le Plan pour le Pacifique 2013, sachant que la réponse formulée face au changement climatique reste encore un défi majeur pour la plupart des pays insulaires du Pacifique.

La Polynésie française, directement concernée par les conséquences du réchauffement climatique, souhaite s'inscrire de manière plus active dans la recherche de solutions, notamment pour assurer la sécurité des populations dans un contexte régional, sachant que la montée des eaux s'avère aujourd'hui un phénomène inéluctable de nature à toucher dans un futur proche un grand nombre d'atolls du Pacifique.

De par sa topographie, qui associe îles hautes et atolls, la Polynésie française estime pouvoir être un élément moteur en ce qu'elle pourrait, notamment et dans un souci de solidarité régionale, participer à l'accueil de réfugiés climatiques.

C'est dans ce contexte que les rapporteurs invitent leurs collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes, à adopter la proposition de résolution ci-jointe.

LES RAPPORTEURS

Jean-Christophe BOUISSOU

Teura IRITI

Charles FONG LOI

Sandra MANUTAHI LÉVY-AGAMI

Teva ROHRITSCH

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

RÉSOLUTION N°

R/APF

DU

appelant les pays membres du Forum du Pacifique
à une action concertée en faveur des îles menacées
par la montée des eaux

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la résolution n° 2008-5 R/APF du 25 novembre 2008 demandant d'inscrire, au titre des priorités de la Nation française, la montée des eaux, le réchauffement climatique et leurs impacts sur les atolls, les littoraux et les îles hautes de Polynésie française ;

Vu la proposition de résolution déposée par M. Édouard FRITCH, président de l'assemblée de la Polynésie française et enregistrée au secrétariat général sous le n° 10420 du 19 août 2013 ;

Vu la lettre n° /2013/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes ;

Dans sa séance du

ADOpte LA Résolution dont LA Teneur suit :

Considérant le nombre important d'îles et d'atolls dans le Pacifique dont l'altitude maximale est inférieure à 5 m ;

Considérant les risques accrus d'élévation du niveau de l'océan dans les années à venir dans le contexte du réchauffement climatique, et de l'accentuation des mouvements des masses d'eau océaniques ;

Considérant l'évolution constatée pour certaines îles, plus affectées que d'autres, et où la situation devient préoccupante pour la population, comme par exemple à Funafuti, capitale de l'État des Tuvalu ;

Considérant qu'aucune solution ne semble trouvée pour assurer la sécurité des populations concernées ou leur accueil sur des terres nouvelles ;

L'assemblée de la Polynésie française souhaite la création d'une fondation mondiale pour permettre la réinstallation des populations exposées à la montée des eaux.

Elle considère que cette fondation devrait être alimentée par une dotation prélevée sur le budget d'investissement des Pays membres de la fondation.

Elle affirme son intention de participer à la fondation qui serait créée et considère qu'il est du devoir de la Polynésie française d'accueillir sa part des réfugiés climatiques.

La présente résolution sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française et transmise, accompagnée de son rapport de présentation, au Secrétaire général du Forum des îles du Pacifique, au haut-commissaire, au Président de la Polynésie française et aux parlementaires de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Loïs SALMON-AMARU

Édouard FRITCH